

COMMUNE DE RUEIL-MALMAISON

(HAUTS-DE-SEINE)

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, LE 18 DÉCEMBRE , À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 11 DÉCEMBRE 2017, s'est assemblé sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Étaient présents :

M. OLLIER, M. LE CLEC'H, M. GABRIEL, Mme RUCKERT, M. MAGNIN-LAMBERT, Mme DEMBLON-POLLET, Mme BOUTEILLE, M. LANGLOIS D'ESTAINTOT, Mme GUETTA-HAMADI (de la délibération n°285 à la n°320), M. BARBIER DE LA SERRE, Mme GENOVESI, M. GODON, Mme ROUBY, M. COSSON, Mme HAMZA, M. TROTIN, Mme DELOFFRE, M. BOUSSO, Mme CHANCERELLE, M. DIDRIT, M. MORIN, Mme MAYET, M. PERRIN, Mme VALLETTA, M. NAJIB, M. PASADAS, Mme BRETEAU, M. SGARD, Mme THIERRY, Mme CORREA, Mme RALIBERA, M. JEANMAIRE (de la délibération n° 285 à la n°294 et de la délibération n° 298 à la n°346), Mme HUMMLER-REAUD, M. TOULOUSE, M. POIZAT, Mme SCHNEIDER, M. REDIER, M. PINTO, M. OLIVIER, Mme MAMELLE, M. ALOUANI.

Excusés représentés :

Mme GUETTA-HAMADI (pouvoir à M. GODON de la délibération n° 321 à la n°346), M. BOUIN (pouvoir à M. GABRIEL), Mme GIBERT (pouvoir à Mme THIERRY), M. GROS (pouvoir à M. PERRIN), Mme OHANA (pouvoir à M. MORIN), M. SAUSSEZ (pouvoir à Mme BOUTEILLE), M. LARRAIN (pouvoir à M. MAGNIN-LAMBERT), M. RUFFAT (pouvoir à M. JEANMAIRE), Mme JAMBON (pouvoir à M. TOULOUSE).

Absents :

M. JEANMAIRE (de la délibération n°295 à la n°297), M. RUFFAT (de la délibération n°295 à la n°297).

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19h00 et demande à ALAIN MAGNIN-LAMBERT, de procéder à l'appel des membres présents.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. ALAIN MAGNIN-LAMBERT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

INTERVENTIONS PREALABLES AUX DELIBERATIONS

M. LE MAIRE

PRESENTÉ, au nom de l'ensemble du Conseil municipal, ses condoléances à Madame Martine JAMBON.

INFORMÉ le Conseil municipal qu'il a reçu, de la part de Monsieur TOULOUSE, un message indiquant que ce dernier va démissionner de ses fonctions de Conseiller municipal.

RAPPELLE que Monsieur TOULOUSE a intégré le Conseil municipal en 2012 pour remplacer Monsieur BERTRAND et que les relations entre Monsieur TOULOUSE et le Maire ont toujours été constructives malgré leurs oppositions et leurs convictions respectives.

SOULIGNE qu'il a fortement apprécié l'intérêt porté par Monsieur TOULOUSE à la chose publique, à la Ville de Rueil-Malmaison, aux rueilloises et aux rueillois.

M. TOULOUSE

ANNONCE au Conseil municipal que sa démission sera effective au 31 décembre 2017.

RAPPELLE que, lors de la constitution de la liste « Construire Rueil 2020 », il avait été convenu qu'il donnerait sa démission à mi-mandat, compte-tenu de son âge avancé.

INDIQUE que cette décision a été rendue plus difficile par le décès de Dominique MILLECAMPUS et le déménagement de Bertrand ROCHERON.

AJOUTE que, bien que les propositions faites par son groupe ne soient quasiment jamais retenues, il garde un souvenir plutôt agréable des débats.

REMERCIÉ ses collègues ainsi que les personnels de la mairie qui ont pu l'aider à obtenir des renseignements plus précis sur la vie de la commune.

RAPPELLE les attentats ignobles contre Charlie Hebdo qui ont eu pour conséquence l'union des élus devant plusieurs milliers de personnes pour condamner la barbarie.

DIT qu'il s'agit là d'un grand souvenir, bien que malheureux.

PRECISE que le parti auquel il appartient sera encore là en 2020.

SOUHAITE au Conseil municipal une bonne fin de mandature.

M. LE MAIRE

INFORME le Conseil municipal que Monsieur Jean-Simon PASADAS exerce désormais la fonction de syndic et rapportera les délibérations relatives à cette fonction.

M. PASADAS

REMERCIÉ Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE

RAPPELLE que la Ville a engagé une concertation relative aux rythmes scolaires afin de prendre une décision démocratique sur ce sujet.

INDIQUE que, s'il était possible d'appliquer cette décision dès la rentrée 2017, l'ensemble des acteurs concernés a souhaité une éventuelle mise en œuvre de l'évolution des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2018.

RAPPELLE qu'une réunion s'est tenue avec les directeurs et directrices d'école le 27 juin et avec les fédérations de parents d'élèves le 28 septembre.

RAPPELLE également que les conseils d'écoles ont été consultés du 7 au 17 novembre, que les personnels municipaux qui travaillent dans le cadre périscolaire ont été consultés le 14 novembre, que les parents d'élèves ont été consultés du 20 au 27 novembre, de même que les associations liées aux activités périscolaires.

INDIQUE que les résultats concernant le retour à la semaine de 4 jours sont les suivants :

- 24 conseils d'écoles favorables et 1 conseil d'école défavorable ;
- 77% des agents municipaux qui travaillent dans le cadre périscolaire sont favorables ;
- 76% des associations sont favorables ;
- 68 % des parents d'élèves sont favorables.

PRECISE que les motivations du vote ont également été demandées : l'intérêt de l'enfant (77%), l'organisation familiale (35%), l'organisation de la vie scolaire (29%) et l'organisation professionnelle (23%).

AJOUTE que ces résultats apparaissent suffisamment clairs pour que la Ville demande à l'Inspecteur d'Académie un retour à la semaine de 4 jours dès septembre 2018.

N° 285 - Présentation du Procès-Verbal du 23 novembre 2017.

Le Conseil municipal prend ACTE.

N° 286 - Décisions municipales prises par le Maire en application de l'article L. 2122-22 du CGCT.

Le Conseil municipal prend ACTE.

N° 287 - Remplacement de Monsieur Denis GABRIEL pour représenter la Ville au sein du Conseil d'administration de la SPLA Rueil Aménagement.

INTERVENTIONS

M. POIZAT

DEMANDE si M. GABRIEL conserve encore des mandats de représentant de la Ville dans d'autres organisations et si, le cas échéant, il compte les conserver.

M. LE MAIRE

REOND que cette délibération est prise pour mettre en accord les nouvelles fonctions professionnelles de M. GABRIEL avec ses responsabilités de conseiller municipal, conformément à la loi SAPIN, et que seuls les conseils d'administration de la SPLA Rueil Aménagement et de la société d'HLM SOGEMAC HABITAT sont concernés.

Mme HUMMLER-REAUD

DEMANDE s'il est possible d'avoir des précisions sur ces nouvelles fonctions qui ont été évoquées en commission des finances sans que le contenu des fonctions n'ait été précisé.

M. LE MAIRE

RAPPELLE qu'il n'a jamais demandé à un conseiller municipal d'exposer ses fonctions professionnelles qui relèvent de la sphère privée.

RAPPELLE également que Monsieur GABRIEL était son chef de cabinet à l'Assemblée Nationale lorsque lui-même était député.

PRECISE que la fin de son mandat de député a impliqué pour Monsieur GABRIEL une évolution professionnelle.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS TENANT COMPTE DE 10 ABSTENTIONS (M. PERRIN, M. GROS, M. JEANMAIRE, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD, M. REDIER, M. TOULOUSE, Mme JAMBON, M. PINTO, M. POIZAT).

N° 288 - Remplacement de Monsieur Denis GABRIEL pour représenter la Ville au sein du Conseil d'administration de la société anonyme d'habitations à loyer modéré "SOGEMAC HABITAT".

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 10 ABSTENTIONS (M. PERRIN, M. GROS, M. JEANMAIRE, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD, M. REDIER, M. TOULOUSE, Mme JAMBON, M. PINTO, M. POIZAT).

N° 289 - Adhésion du médiateur de la Ville de Rueil-Malmaison à l'Association des Médiateurs des Collectivités Territoriales.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 290 - Nouvelle dénomination de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) du Vert-Bois en "Eco-Accueil de Loisirs des Gallicourts".

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 291 - Décision modificative n° 2 au budget 2017 de la ville pour l'exercice 2017.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 1 ABSTENTION (M. POIZAT).

N° 292 - Subvention de fonctionnement pour la valorisation des mises à disposition de personnel en 2017 en faveur de certaines associations.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 293 - Subvention versée par la Ville à la Société d'Economie Mixte du Théâtre André Malraux (SEM TAM) pour l'année 2017.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 3 ABSTENTIONS (M. TOULOUSE, Mme JAMBON, M. PINTO).

Monsieur PATRICK OLLIER, Monsieur DENIS GABRIEL, Madame CAROLE RUCKERT, Monsieur ALAIN MAGNIN-LAMBERT, Madame RITA DEMBLON-POLLET, Monsieur OLIVIER BARBIER DE LA SERRE, Monsieur JEAN-SIMON PASADAS et Monsieur JEAN-CHRISTIAN LARRAIN ne prennent pas part au vote.

N° 294 - Budget primitif de la commune et budgets primitifs des services annexes de la chambre funéraire et du restaurant administratif, relatifs à l'exercice 2018.

INTERVENTIONS

M. POIZAT

RAPPELLE que la situation financière de la Ville est difficile au point que les services aux rueillois commencent à se détériorer.

DONNE l'exemple des systèmes de chauffage qui tombent régulièrement en panne dans les écoles avec notamment une panne cette année à l'école Tuck Stell qui fait suite à l'incident survenu l'an dernier à l'école Claude Monet.

SOULIGNE les difficultés de la Ville à faire face aux réfections de voiries dans certains quartiers de la Ville.

RAPPELLE que Monsieur le Maire a évoqué, à de nombreuses reprises lors des Conseils municipaux ou lorsqu'il s'est adressé aux rueilloises et aux rueillois, la diminution des dotations versées par l'État et l'augmentation des charges de péréquation pour expliquer ces difficultés.

DIT que d'autres causes liées à ces difficultés sont à prendre en compte, à savoir le taux de surendettement de la Ville qui l'asphyxie progressivement.

AJOUTE que ce taux d'endettement excessif empêche la Ville de rénover le système de chauffage dans les écoles et d'investir dans la rénovation thermique de son parc immobilier qui en aurait bien besoin.

AFFIRME que Monsieur le Maire pourrait, malgré ces contraintes financières, faire beaucoup plus pour améliorer la qualité de vie des rueilloises et des rueillois car cette qualité de vie ne dépend pas seulement des dépenses et des investissements de la Ville dans la mesure où, avec des dépenses égales, la municipalité pourrait donner des signaux positifs aux administrés et leur montrer que malgré les difficultés financières, la municipalité lance la commune sur la voie de la durabilité et de la résilience.

SUPPOSE que Monsieur le Maire entend le mécontentement des rueilloises et des rueillois concernant les nombreux chantiers de construction de logements en Ville et notamment sur le quartier de l'Arsenal pour lequel il est accusé de densifier à outrance.

DIT que les reproches faits à la municipalité découlent peut-être des programmes immobiliers qui se multiplient dans toute la Ville et dont certains sur le quartier de l'Arsenal font plus de huit étages.

PRECISE que ce sont sans doute les conséquences de ces programmes qui effraient les rueillois qui anticipent les nuisances en terme de bruit, de pollution et de trafic automobile.

AJOUTE que les administrés voient les espaces verts disparaître sous une artificialisation croissante et reprochent à la municipalité de construire comme si les infrastructures étaient extensibles à l'infini.

RAPPELLE que rien n'empêche la municipalité de construire en mode passif ou en mode BEPOS

(Bâtiment à Énergie POSitive) pour limiter les charges des futurs propriétaires, de construire en réduisant drastiquement les places de parking, une par logement ou moins.

AJOUTE que la municipalité pourrait réaménager la voirie pour donner la priorité aux transports en commun, aux vélos et aux piétons pour augmenter leur taux d'utilisation ce qui apaisera le trafic et diminuera les nuisances sonores ainsi que la pollution par les particules fines.

PROPOSE de préempter les quelques terres agricoles qui restent à Rueil-Malmaison et dont le propriétaire est contraint de se défaire, afin de leur conserver une activité de production maraîchère.

DIT que, pour cela, il faut discuter avec les rueillois, les écouter, car ils reprochent à Monsieur le Maire de ne pas écouter leurs craintes, leurs angoisses et leur incompréhension devant la densification de la Ville.

AFFIRME que les rueillois se voient pris au piège d'un développement urbain décidé sous la pression financière d'une dette excessive.

PROPOSE à Monsieur le Maire de se rendre, à l'occasion de l'exercice budgétaire, devant les administrés pour leur présenter les difficultés financières de la Ville et la nécessité de vendre des terrains pour pouvoir entretenir les chaudières des écoles et améliorer l'isolation des bâtiments publics et la nécessité de construire sur l'écoquartier car la société Renault et l'État ont âprement négocié la vente de leurs terrains.

ESPERE que les rueillois, en contrepartie, ne subiront pas les conséquences néfastes de cette densification qui seront évitées grâce à l'abandon du réseau de chaleur et à l'utilisation des 2 000 mètres carrés consacrés à la chaufferie pour le développement d'espaces verts.

PROPOSE également de rendre l'écoquartier entièrement piétonnier, avec deux places de parkings pour trois logements ce qui ne posera pas de problèmes aux futurs habitants car les bus et l'auto-partage auront la priorité.

AJOUTE que les futurs habitants seraient ravis de ne plus perdre un temps infini dans les bouchons pour descendre du Mont-Valérien et pourront attendre avec sérénité l'arrivée de la ligne 15.

DIT que les habitants actuels accepteraient ainsi plus volontiers de voir certains immeubles culminer à huit étages.

PRECISE que, pour ce faire, il est nécessaire d'accepter d'ouvrir les comptes de la Ville et d'entrer dans un dialogue de confiance avec les rueillois, par exemple quand ils viennent présenter un projet d'énergie renouvelable.

RAPPELLE que si certains ont l'outrecuidance de répondre de façon circonstanciée à un refus opposé par Monsieur le Maire, ce n'est pas par volonté de lui nuire mais parce qu'ils ont le sens du service public et qu'ils sont convaincus qu'il s'agit d'un beau projet pour la Ville.

DEMANDE à ce que, pour le prochain budget, les questions de la dotation globale de fonctionnement et de la péréquation financière soient mises de côté afin d'expliquer comment la municipalité va refonder la gouvernance de la Ville et reconstruire, avec les rueillois, un budget d'avenir qui fera de Rueil-Malmaison une Ville résiliente, prête à affronter l'avenir avec confiance et sobriété.

M. LE MAIRE

SOULIGNE le caractère utopiste des propositions de Monsieur POIZAT et rappelle que les élus municipaux sont confrontés à la gestion des réalités.

DIT qu'il est erroné de prétendre que la Ville n'a pas les moyens financiers d'entretenir les chaudières dans les écoles et que, dans le cas où elles tombent en panne, les chaudières sont réparées.

M. COSSON

PRECISE que, s'agissant de l'école Tuck Stell, il n'y a eu aucun problème de panne.

INDIQUE qu'il a simplement été souligné que la température du couloir de l'école maternelle Tuck Stell est inférieure à celle de la pièce qui accueille les enfants pour faire la sieste.

RAPPELLE que cet état de fait a été souligné par un administré mais qu'il ne s'agit pas d'un incident de nature technique mais d'un simple malentendu.

ADMET qu'il y a eu une défaillance technique à l'école de la Malmaison mais que les services techniques font le maximum pour régler ces problématiques lorsqu'elles se présentent.

REMERCIÉ les services techniques qui ont pris toute une série de mesure d'anticipation pour maîtriser les dépenses d'énergie mais également pour prendre en compte les besoins des enfants, avec notamment la nécessité que ces derniers profitent d'une température convenable dès leur arrivée le lundi matin.

AFFIRME que les critiques émises sont déplacées en comparaison des efforts réalisés par les services.

M. LE MAIRE

APPRECIE que M. POIZAT présente un projet alternatif à celui porté par la municipalité.

PRECISE que les services ont produit une étude qui démontre que le système proposé est beaucoup trop cher et ne serait rentabilisé qu'après un temps extrêmement long.

AJOUTE que la réalisation d'une seule place de parking pour deux logements est irréaliste et aurait pour conséquence une surcharge du stationnement dans la rue.

INDIQUE que, ce n'est qu'une fois que les citoyens français auront acquis une véritable conscience de la nécessité de développer un nouveau mode de vie que les places de parkings pourront être supprimées dans la mesure où la suppression des places de parkings ne peut intervenir qu'après une diminution du nombre de véhicules utilisés.

REPOND, en ce qui concerne la ZAC de l'Arsenal, que la densification autour d'une gare de métro a du sens et que, sur l'ensemble de la zone qui fait majoritairement six à sept étages, seuls quelques bâtiments montent jusqu'à huit étages.

RAPPELLE que l'Écoquartier de Boulogne-Billancourt comprend des constructions qui vont jusqu'à quatorze étages et qu'il en est de même sur celui d'Issy-les-Moulineaux.

ASSUME les chantiers à Rueil-Malmaison tels que l'Écoquartier ou les travaux qui permettent la rénovation d'immeubles insalubres ou dégradés ainsi que les logements situés sur les anciens locaux de Novartis.

AJOUTE qu'il refuse d'assumer l'ensemble des chantiers menés notamment dans des quartiers pavillonnaires qui découlent de la prolifération de l'activité des promoteurs partout en Île-de-France car c'est la loi ALUR qui a permis la prolifération de ces chantiers en supprimant l'interdiction de division parcellaire.

RAPPELLE que l'interdiction de la division parcellaire empêchait un propriétaire qui avait épuisé l'ensemble du coefficient d'occupation des sols de son terrain de vendre une partie de sa parcelle pour que de nouvelles constructions soient faites.

RAPPELLE qu'une surface minimale de construction de 2 000 mètres carrés avait été décidée et que cette réglementation a également été supprimée.

DIT que, considérant ces éléments, il assume un certain nombre de choses mais pas l'ensemble des chantiers rueillois puisque la Ville est obligée de délivrer un permis de construire dès lors que la demande est légale.

M. JEANMAIRE

REMERCIÉ les personnes qui ont œuvré à cette présentation qui reprend celle de l'an dernier et permet donc de faire des comparaisons.

RAPPELLE que, dans le budget primitif 2017, pour les dépenses d'ordres, étaient inscrits des amortissements pour 5,4 millions et des prélèvements et opérations financières pour 2,4 millions.

DIT que pour le budget primitif 2018, on retrouve à peu de choses près les mêmes chiffres pour l'amortissement avec 5,6 millions au lieu de 5,4 millions.

AJOUTE qu'en revanche, la somme de 9 millions d'euros est inscrite pour les prélèvements et opérations financières ce qui est très différent de la prévision de 2,4 millions et qu'aucun montant pour les prélèvements et opérations financières n'est inscrit en prévisionnel pour 2018.

RAPPELLE, par ailleurs, que l'avenir de la Ville se joue en ce qui concerne les questions immobilières et de transports.

CONSTATE que la situation est dramatique car il n'y a aucune prospective.

ESTIME que, contrairement à ce qui est inscrit sur le document que son groupe a reçu, il y a plus de 3 690 logements en construction.

PROPOSE un document sur lequel son groupe a travaillé afin de connaître, d'une part, le nombre de logements, leur date de livraison et leur surface habitable de façon prévisionnelle et, d'autre part, les équipements publics existants ou à venir de façon à avoir une homogénéité de tous les quartiers.

SOUHAITE partager ce document avec la majorité municipale et l'améliorer avec elle si nécessaire.

SOUHAITE également connaître les permis de construire à venir jusqu'en 2020 pour faire une véritable prospective et faire en sorte que la Ville soit rapidement une Smart-City.

M. LE CLECH

EXPLIQUE que les opérations d'ordre en 2017 sont relatives à la capitalisation des indemnités des renégociations d'emprunts avec la S.F.I.L (société de financement local) puisque la Ville a renégocié les emprunts structurés avec la S.F.I.L qui souhaite absolument que les sommes soient inscrites en 2017 et non pas en 2018, d'où la disparité observée par Monsieur JEANMAIRE.

RAPPELLE que, concernant les permis de construire, la Ville a effectué un travail minutieux et que les informations transmises au groupe de Monsieur JEANMAIRE sont strictement exactes et exhaustives.

PRECISE que le document transmis regroupe l'ensemble des permis de construire qui ont été délivrés entre 2008 et 2017 et que les permis de construire qui sont en cours d'instruction ne sont pas énumérés.

M. JEANMAIRE

REPOND que les permis de construire délivrés sont susceptibles de faire l'objet de recours et que les opérations de construction peuvent présenter des aléas.

AJOUTE que certaines informations sont manquantes et seraient utiles pour envisager l'avenir de la Ville.

M. LE CLECH

DIT que le nombre de logements est également précisé.

M. LE MAIRE

AJOUTE que même les permis délivrés dont les travaux correspondant ne sont pas encore achevés ont été indiqués.

M. JEANMAIRE

REPOND qu'il ne s'est pas borné à demander le nombre de permis de construire délivrés mais qu'il avait également sollicité d'autres précisions, notamment le promoteur, le nom du programme et la répartition entre les types de logements construits (studio, T1, etc.).

M. LE CLECH

DIT que la demande faite en commission n'a pas été formulée en ces termes et que seule la liste des permis de construire délivrés depuis 2008 avec le nombre de logements correspondants a été demandée.

M. JEANMAIRE

REPOND que c'est bien la liste des permis de construire qui a été demandée et que le document transmis n'est pas une liste.

M. LE MAIRE

REPOND que le groupe de Monsieur JEANMAIRE a demandé le nombre de permis de construire délivrés depuis 2008 et que cette information a bel et bien été transmise.

M. TOULOUSE

DIT que son groupe est d'accord sur la nécessité de tenir compte de la disparition prochaine de la DGF et de la hausse de la péréquation qui vont terriblement impacter les budgets à venir mais que la majorité municipale ne tire pas de ces constats les conclusions nécessaires.

SOULIGNE que ce budget donne l'impression que la Ville vit au-dessus de ses moyens.

AFFIRME que le projet le plus représentatif de cette situation est certainement le projet de complexe sportif de l'Arsenal dont l'investissement s'élève à 47 millions d'euros.

RAPPELLE qu'il n'a pas le détail, pour cet investissement, de ce qui relève de la piscine, du volet bien-être, etc.

ESTIME que les rueillois ont besoins d'équipements publics mais que des installations nettement moins onéreuses seraient tout à fait convenables, bien que moins spectaculaires à inaugurer.

INDIQUE que la première économie possible qui vient à l'esprit est celle de la masse salariale mais le gouvernement actuel impose une compensation de la contribution sociale généralisée qui s'ajoute au glissement vieillesse technicité.

AJOUTE que, malgré la diminution du nombre d'agents, on constate une augmentation de 1% de la masse salariale.

AFFIRME que les véritables économies peuvent être faites à trois niveaux : les subventions, la facturation des services rendus par la mairie et le conservatoire à rayonnement régional.

RAPPELLE que les subventions sont réduites de 10% sans que la pertinence de certaines d'entre elles ne soit étudiée.

REMARQUE qu'au cours de l'année, de nouvelles subventions ont été votées au fur et à mesure des besoins et parfois pour des raisons non valables.

DIT que le courage consisterait à réduire à la marge les subventions à certaines associations à but non lucratif tout en diminuant de façon drastique voire totale certaines subventions pour des associations dont on a le sentiment qu'elles ne profitent qu'à ceux qui les ont créé.

SOULIGNE qu'une diminution des subventions des centres culturels de 115 000 € est annoncée.

DIT qu'il aurait été plus profitable et sérieux de demander un audit pour voir, au sein de ces centres culturels et des RAIQ, ce qui doit être maintenu ou supprimé.

DONNE l'exemple des cours de Zumba ou de Piloxing.

AJOUTE que l'on ignore ce qui est proposé, si les gens sont intéressés, si les activités sont utiles et que la seule information certaine est le coût pour la Ville.

RAPPELLE que, depuis plus de deux ans, les tarifs augmentent de 1% à 2% sans remettre en cause la participation des utilisateurs les plus aisés de sorte que les recettes supplémentaires issues de ces augmentations sont ridicules et n'apportent rien à la Ville puisque les taux d'effort sont supérieurs à 70%.

RAPPELLE également que la contribution de la Ville au fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional va dépasser les quatre millions d'euros en 2018.

DIT que ce conservatoire n'est quasiment pas utilisé par les jeunes talents rueillois mais par des musiciens venant de toute la France et au-delà.

PROPOSE de revoir cette participation de manière fondamentale.

DEMANDE s'il est normal que les rueillois contribuent financièrement, d'une façon si importante, au fonctionnement d'un établissement culturel à rayonnement régional.

DEMANDE à ce qu'une étude soit menée pour évaluer les possibilités de diminution de la contribution de la Ville, en contrôlant les coûts de fonctionnement ou en recherchant d'autres financements.

ESTIME que les propositions faites, couplées à une diminution des frais d'investissements relatifs au complexe sportif de l'Arsenal, permettraient à la Ville de réaliser une économie de l'ordre de 5 millions d'euros.

AJOUTE que cette diminution permettrait un recours à l'emprunt beaucoup plus faible.

AFFIRME que l'endettement s'élève à plus de 2 000 euros par habitant et devient donc intolérable, au-delà de l'objectif fixé par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

AJOUTE que les contribuables rueillois ne comprendront pas que les efforts qui leur seront demandés soient aussi importants alors qu'ils ont peut-être des raisons de ne pas être satisfaits de la voirie qui est particulièrement dégradée.

AFFIRME qu'il est également possible de céder certains biens patrimoniaux inutiles et qui peuvent générer des frais d'entretien.

M. LE MAIRE

REPOND que Monsieur TOULOUSE a raison sur bien des éléments.

DIT que Monsieur LE CLEC'H a pour mission de regarder les subventions à compter de 2018 afin de limiter les subventions pour les associations qui ont des ressources importantes disponibles et qui

continuent néanmoins à demander des subventions.

ASSUME les emprunts contractés par la Ville qui ont permis la réalisation d'investissement importants pour la Ville en matière de modernisation et d'embellissement.

RAPPELLE qu'il connaît les limites à ne pas dépasser en matière d'emprunts et que la Ville est amenée à vendre du patrimoine pour éviter des recours supplémentaires à l'emprunt.

RAPPELLE également que les taux d'efforts des services publics ont été diminués, notamment celui du restaurant communal qui est de 50% et non plus de 70%.

DIT que Monsieur TOULOUSE a parlé d'un objectif de 5 millions d'euros et que c'est précisément cet objectif que la municipalité s'est fixé d'ici à 2020 avec 2,5 millions d'euros d'économie en 2018.

AJOUTE que le Conservatoire à Rayonnement Régional recevra, dès 2018, 200 000 euros de moins qu'en 2017 et que cela implique des suppressions de contrats, parfois douloureuses.

AFFIRME que le nombre d'élèves dans les cours des RAIQ et des centres culturels ont été augmentés de 10 à 14.

ANNONCE qu'il sera proposé aux RAIQ et aux centres culturels d'échanger à propos d'une éventuelle fusion de ces deux structures pour éviter les doublons.

PRECISE que l'investissement hors taxe relatif au centre sportif de l'Arsenal est de 36 millions d'euros et que le montant de 47 millions d'euros est un montant T.T.C.

AJOUTE que cette somme permet la création d'une grande piscine, de deux gymnases et d'un terrain de sport, au sein d'un même équipement.

DIT que ces équipements, s'ils avaient été créés séparément, auraient coûté plus cher.

RAPPELLE que deux salles de handball au rez-de-chaussée peuvent être regroupées pour obtenir une salle de spectacle de 2 500 places, ce qui est inédit à Rueil-Malmaison et permettra d'accueillir des spectacles pour lesquels le TAM est trop petit.

DIT que le centre d'arts martiaux, actuellement au Budokan, sera transféré dans ce complexe sportif.

PRECISE qu'un terrain de sport polyvalent est également intégré sur le toit.

ESTIME que le coût n'est pas excessif pour le regroupement de ces activités à un même endroit.

DEMANDE à ce que les critiques qui sont faites soient relativisées par rapport aux efforts qui sont faits pour que les rueillois subissent moins durement les contraintes budgétaires.

SOULIGNE que la réalisation d'économies sur la masse salariale implique de supprimer des postes.

RAPPELLE que des décisions difficiles sont prises, que les crèches qui sont désormais construites à Rueil-Malmaison seront des crèches privées dans lesquelles la Ville achètera ou non des berceaux en fonction des besoins.

RAPPELLE également que la Ville de Rueil-Malmaison a été classée parmi les trois villes de sa strate démographique les plus sûres de France et cela grâce aux efforts de la police municipale, notamment en ce qui concerne la réalisation d'heures supplémentaires.

EXPLIQUE que les économies seront réalisées de façon progressive jusqu'à atteindre 5 millions en 2020.

Mme RUCKERT

SOUHAITE apporter des éléments sur la masse salariale, car derrière les chiffres, on trouve les agents et leurs réalités.

RAPPELLE le caractère incompressible du GVT et de la compensation de la CSG.

RAPPELLE également qu'à Rueil-Malmaison, le périmètre d'intervention des services de la Ville est historiquement très important.

PRECISE néanmoins que l'augmentation de la masse salariale a été limitée à seulement 1% avec l'aide des agents.

AFFIRME que les agents ont fait preuve d'un remarquable sens de l'adaptabilité malgré la suppression d'une vingtaine de postes en 2017, des mutualisations et des réorganisations des services.

M. LE MAIRE

AJOUTE que la municipalité est consciente du courage demandé aux agents pour supporter les contraintes qui leurs sont imposées.

M. GABRIEL

AFFIRME que les baisses de dotations de l'État demandent de la part des services des efforts exceptionnels pour équilibrer leur budget et répondre aux demandes des rueillois.

REMERCIÉ Monsieur le Maire, Monsieur LE CLEC'H, Monsieur LUCA, Madame GODEY et Monsieur GRANGER d'avoir su mettre en œuvre une nouvelle réflexion sur la préparation du budget à travers de nombreux séminaires et réunions qui ont donné lieu à un dialogue important.

DIT qu'il est parfois difficile de voir remises en cause des actions municipales qui sont portées depuis de très nombreuses années, y compris par des élus qui ont été, à une époque, membres de la majorité municipale.

PRECISE que l'évolution de la société et des demandes des rueillois nécessitent des adaptations.

AFFIRME que le rôle de la Ville, en ce qui concerne les équipements sportifs, est de mettre à la disposition des clubs les équipements nécessaires afin que les membres de ces clubs puissent pratiquer leur sport de la meilleure manière possible.

DIT que le complexe sportif de l'Arsenal vient compléter l'offre en équipements sportifs dans la zone concernée.

RAPPELLE que la demande d'une seconde piscine est une demande de longue date portée notamment par l'opposition municipale.

RAPPELLE également que, dans le cadre de la Communauté d'Agglomération du Mont-Valérien, il était question d'une participation de la Ville de Nanterre à la construction d'une deuxième piscine.

DIT que le complexe sportif qui va être construit est d'une grande qualité et réunira seize disciplines sportives.

SOULIGNE que le complexe sportif sera également utilisé par les scolaires, notamment par les élèves du lycée Gustave Eiffel, lycée dont il est question qu'il devienne un établissement polyvalent afin d'accueillir un plus grand nombre d'enfants sur ce site.

AJOUTE que les élus regardent la vie associative avec beaucoup d'intérêt et qu'ils sont nombreux à se rendre aux événements tels que le téléthon ou d'autres manifestations afin d'entretenir et d'approfondir le contact solidaire entre la Ville et ses associations culturelles, sportives, de commerçants ou autres.

PRECISE que même si la Ville peut être amenée à réduire les subventions versées aux associations, elle reste toujours présente pour répondre à des demandes exceptionnelles qui sont formulées par les associations.

INDIQUE à M. POIZAT qu'il a travaillé toute la journée, dans le cadre de son mandat régional, sur la question du budget des transports de la région Île-de-France et que les élus écologistes demandent des voitures électriques tout en s'opposant à l'utilisation d'énergie d'origine nucléaire.

AJOUTE que les arguments soulevés en conseil municipal sont de même nature.

RAPPELLE à M. POIZAT que c'est la municipalité et notamment le Maire qui est à l'origine de projets tels que la promenade de l'hippodrome, le parc Grognard, le parc Bernard Moteurs, le parc Richelieu ou le parc de l'Ecoquartier.

RAPPELLE également que des résidences ont ou sont appelées à avoir leur propre parc.

AFFIRME que Monsieur le Maire a fait plus d'efforts pour les espaces verts de la Ville que son prédécesseur.

AFFIRME également qu'aucun permis de construire n'a été signé pour autoriser une construction sur un espace vert ou un espace classé.

DIT que la municipalité continuera à se battre contre les messages et les affirmations à caractère démagogiques qui sont parfois diffusés.

REMERCIÉ Monsieur le Maire et Monsieur LE CLEC'H pour ce budget qui permet à la Ville de continuer à avancer et à se moderniser.

M. LE MAIRE

REMERCIÉ M. GABRIEL pour son intervention.

AJOUTE qu'un centre pour jeunes a été ouvert dans le quartier Gallieni et qu'un autre espace à destination des jeunes va être ouvert dans le même quartier début janvier.

M. PERRIN

DEMANDE si la salle de tennis de table, initialement prévue pour le complexe sportif, et qui n'a pas été mentionnée dans les débats, est toujours prévue.

M. LE MAIRE

REPOND que le projet n'a pas changé.

AJOUTE qu'une salle de gymnastique va par ailleurs être inaugurée au gymnase du Vert-Bois.

RAPPELLE qu'il a, une semaine auparavant, inauguré le mur d'escalade du Vert-Bois qui est l'un des plus grand de la région.

DEMANDE à l'opposition de mesurer la difficulté de l'exercice budgétaire et d'admettre que les décisions sont prises lorsqu'elles sont nécessaires.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 8 CONTRE (M. JEANMAIRE, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD, M. REDIER, M. TOULOUSE, Mme JAMBON, M. PINTO, M. POIZAT).

N° 295 - Autorisation de Programme - Crédits de Paiement pour la création d'un complexe sportif.

INTERVENTIONS

M. POIZAT

ESTIME que, considérant l'endettement de la Ville, ce projet est démesuré et demande à ce qu'il soit revu à la baisse.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 4 CONTRE (M. TOULOUSE, Mme JAMBON, M. PINTO, M. POIZAT).

N° 296 - Autorisation de Programme - Crédits de Paiement pour l'agrandissement du Groupe Scolaire Robespierre.

INTERVENTIONS

M. POIZAT

RAPPELLE son opposition à ce projet d'agrandissement qui va entraîner la création d'un groupe scolaire de plus de 1 000 élèves et générera donc plus de trafic automobile, donc plus de pollution et de nuisances sonores aux heures d'ouvertures des classes.

RAPPELLE également qu'il avait préconisé la création d'un second groupe scolaire situé au milieu du quartier de l'Arsenal.

DIT que Monsieur le Maire refuse la création d'une centrale solaire sur le toit de cette école pour des raisons de coûts tout à fait discutables.

AFFIRME que les grandes collectivités d'Île-de-France, y compris la Métropole du Grand Paris, mettent l'accent sur les énergies renouvelables.

AJOUTE que la Métropole élabore actuellement son Plan Climat Air Energie.

CITE le pré-diagnostic effectué dans ce cadre, selon lequel "l'électricité renouvelable et notamment la production photovoltaïque apportent de nouvelles solutions aux problématiques de production centralisée, de transport et de gestion des réseaux. Ces nouveaux modèles associent pleinement les collectivités, les citoyens et les acteurs classiques dans de nouveaux schémas de gouvernance, d'investissement et de gestion des unités de production directement sur les territoires de consommation. Plus spécifiquement, dans le cas du photovoltaïque, la baisse des coûts du produit conjuguée à une augmentation continue du prix de vente vont amener très rapidement au phénomène de parité réseaux".

PRECISE que la "parité réseaux" est la situation dans laquelle le coût de l'électricité produit en photovoltaïque est égal à celui produit par les centrales nucléaires.

AJOUTE que les acteurs publics jouent un rôle prépondérant dans la conception de ces nouveaux projets (mise en relation des acteurs, concertation et acceptation des projets, respect des réglementations locales) et peuvent participer aux phases de financement.

SOULIGNE que le développement de ces projets consiste également à se donner les moyens de repenser les modes de consommation et de production d'énergie.

DIT que l'électricité renouvelable est un élément très important pour atteindre les objectifs en terme d'énergie renouvelable tout en créant des activités économiques fortes sur le territoire.

SUPPOSE que ce diagnostic établit à l'échelle de la métropole peut s'appliquer à la Ville de Rueil-Malmaison.

RAPPELLE que le chantier est interrompu pour cause d'enquête publique dans le cadre de la loi sur l'eau.

DIT qu'il est encore temps de modifier le projet afin d'intégrer cette centrale photovoltaïque.

M. LE MAIRE

SOULIGNE que le coût d'investissement du projet proposé par Monsieur POIZAT est trop élevé pour la Ville par rapport à la durée d'amortissement de 30 ans.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 1 CONTRE (M. POIZAT).

N° 297 - Attribution d'un acompte sur la subvention versée par la Ville au titre de l'année 2018 aux associations locales.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 298 - Subvention de fonctionnement accordée au Centre communal d'action sociale pour 2018.

INTERVENTIONS

M. REDIER

REMERCIÉ les services du CCAS pour leur excellent travail.

M. LE MAIRE

REMERCIÉ également les associations caritatives qui œuvrent sur le territoire de la Ville.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 299 - Subvention de fonctionnement accordée à l'EPIC Office du Tourisme pour 2018.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 300 - Attribution d'une subvention au GIP Maison de l'Emploi Rueil Suresnes pour 2018.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 301 - Subvention de fonctionnement pour le budget annexe du restaurant administratif pour l'année 2018.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 302 - Attribution d'une subvention à la Société d'Économie Mixte du Théâtre André Malraux (SEM TAM) au titre de l'année 2018.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 4 ABSTENTIONS (M. TOULOUSE, Mme JAMBON, M. PINTO, M. POIZAT).

Monsieur PATRICK OLLIER, Monsieur DENIS GABRIEL, Madame CAROLE RUCKERT, Monsieur ALAIN MAGNIN-LAMBERT, Madame RITA DEMBLON-POLLET, Monsieur OLIVIER BARBIER DE LA SERRE, Monsieur JEAN-SIMON PASADAS, Monsieur JEAN- CHRISTIAN LARRAIN ne prennent pas part au vote.

N° 303 - Subvention de fonctionnement accordée à la Caisse des écoles pour 2018.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 304 - Garantie communale pour trois emprunts (PLAI, PLAI foncier et PLUS foncier) d'un montant global de 4 268 189,22 € contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par la SA d'HLM CODELOG pour la construction de 78 logements situés 4 avenue Paul Doumer à Rueil-Malmaison.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 305 - Fixation des tarifs des droits de voirie pour occupation du domaine public à titre d'activités commerciales pour 2018.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 3 ABSTENTIONS (M. TOULOUSE, Mme JAMBON, M. PINTO).

N° 306 - Fixation des tarifs des opérations funéraires.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 307 - Fixation des tarifs de location des salles municipales.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 308 - Fixation des tarifs des classes de découvertes et des différents séjours organisés par la Ville.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 3 ABSTENTIONS (M. TOULOUSE, Mme JAMBON, M. PINTO).

N° 309 - Modification du tableau des effectifs.

INTERVENTIONS

M. POIZAT

DEMANDE s'il serait possible, à l'avenir, de voir un pourcentage d'évolution sur chacune des grandes catégories d'agents pour constater l'évolution de la masse salariale.

Mme RUCKERT

SIGNE que le tableau des effectifs est annexé à la délibération et qu'il est possible de comparer les différents tableaux des effectifs entre les différentes délibérations.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 310 - Clôture de la Zone d'Aménagement Concerté des Closeaux.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 311 - Acquisition d'un terrain non-bâti situé rue du Dix-Neuf Janvier appartenant à Madame COVAS et Monsieur HOUDARD, cadastré section BK n°189 et 743p.

INTERVENTIONS

M. POIZAT

SOULIGNE qu'il n'existe pas d'attaches pour vélos devant le marché de Buzenval.

DEMANDE s'il est prévu d'en installer.

DIT qu'il s'abstiendra car l'installation d'un parking revient à favoriser l'usage de la voiture et que cela ne rend donc pas service aux administrés.

PROPOSE de réfléchir à un mode de livraison à domicile.

SOULIGNE que ce type de service est proposé dans de nombreux supermarchés et demande pourquoi un tel système n'est pas expérimenté avec les marchés de la Ville.

DIT que cela consisterait en un service qui encouragerait les gens à faire leurs courses au marché à pied ou en vélo tout en permettant de préserver un terrain qui pourrait être reconvertis à des fins de maraîchage urbain.

Mme DELOFFRE

RAPPELLE que le marché est un lieu de rencontre et de lien social, notamment celui de Buzenval qui est fréquenté, entre autres, par une population senior pour qui le marché permet de se rencontrer entre amis.

M. LE MAIRE

AJOUTE que les maraîchers vendent leurs propres terrains notamment pour payer les droits de successions importants qu'ils subissent.

M. LE CLEC'H

PRECISE que la Ville étudie favorablement l'implantation d'un garage à vélo à Buzenval.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS TENANT COMPTE DE 1 ABSTENTION (M. POIZAT).

N° 312 - Décision de déclassement par anticipation du domaine public communal de biens situés 17-19 rue des Deux Gares et Allée Armand Camus, cadastrés section AC n°571.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS TENANT COMPTE DE 4 ABSTENTIONS (M. JEANMAIRE, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD, M. REDIER).

N° 313 - Cession de biens situés 17-19 rue des Deux Gares et Allée Armand Camus cadastrés section AC n°571 au profit de la SCCV RUEIL-LE LUMIERE.

INTERVENTIONS

M. JEANMAIRE

DEMANDE s'il est possible de connaître le prix d'acquisition des biens par la Commune le 29 mai 1995.

M. LE CLEC'H

REPOND qu'il n'a pas ce montant à disposition mais qu'il pourra être communiqué ultérieurement.

M. LE MAIRE

INFORME le Conseil municipal que l'entreprise DANONE installe son siège à Rueil-Malmaison.

REMERCIE la société PITCH PROMOTION pour avoir négocié cette installation.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS TENANT COMPTE DE 4 ABSTENTIONS (M. JEANMAIRE, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD, M. REDIER).

N° 314 - Acquisition d'une parcelle de terrain frappée d'alignement sise 77 rue George Sand, appartenant à Monsieur et Madame GOSSELIN, moyennant le prix de 4 275 €.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 315 - Acquisition d'un bien sis 7 rue Jules Parent appartenant à l'Établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF).

INTERVENTIONS

M. JEANMAIRE

DEMANDE si ce rachat par la Ville était obligatoire.

M. LE CLEC'H

REPOND par l'affirmative, car la Ville et l'EPFIF sont liés par une convention.

M. JEANMAIRE

DEMANDE si un projet est prévu ou bien si la Ville va simplement revendre les biens concernés.

M. LE CLEC'H

REPOND que la Ville va revendre les biens concernés.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 4 ABSTENTIONS (M. JEANMAIRE, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD, M. REDIER).

Monsieur PATRICK OLLIER et Monsieur DENIS GABRIEL ne prennent pas part au vote.

N° 316 - Convention de servitude d'occupation concernant la mise à disposition d'un local communal sis 10 rue Pierre Brossolette à Rueil-Malmaison pour l'implantation d'un poste de distribution publique entre la Société ENEDIS et la Commune de Rueil-Malmaison.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 317 - Acceptation d'une offre volontaire de concours à l'aménagement urbain portant sur diverses parcelles de terrains non bâties appartenant à M. HOUDARD et à Mme COVAS.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 1 ABSTENTION (M. POIZAT).

N° 318 - Acquisition d'une parcelle de terrain inscrite en emplacement réservé n°32 sise 31 rue des Clos Beauregards, moyennant le prix de 6 500 €.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 319 - Approbation de la convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion des relations entre la Commune et le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' dans le cadre de la mise en oeuvre du service public Vélib'.

INTERVENTIONS

M. POIZAT

DEMANDE si la somme de 10 000 euros par station installée qui sera versée par la Métropole du Grand Paris à la Ville fait l'objet d'un versement unique ou d'un versement annuel.

M. LE MAIRE

REPOND que la somme sera versée chaque année et que la Métropole versera donc 60 000 euros par an à la Ville.

M. POIZAT

DEMANDE pour combien de temps cette somme sera versée à la Ville.

M. LE MAIRE

REPOND qu'elle le sera sur toute la durée du contrat entre la Ville et le prestataire.

PRECISE que le coût total de Velib' pour la Métropole est de 4 000 000 d'euros par an et que cette somme sera augmentée si d'autres communes souhaitent bénéficier du service Velib'.

RAPPELLE que la Métropole a subventionné pour 15 000 000 d'euros les connexions de pistes cyclables entre ses communes membres, par exemple entre Rueil-Malmaison, Nanterre et Suresnes.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 320 - Acquisition d'une parcelle de terrain inscrite en emplacement réservé n°149, sise 9 rue André Messager, appartenant à la copropriété le Martignon.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 321 - Organisation de la semaine scolaire sur 4 jours d'école à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

INTERVENTIONS

M. PINTO

PREND ACTE que les consultations ont été organisées de façon tout à fait professionnelle.

SOULIGNE que la communauté scolaire est favorable à la semaine de quatre jours tandis que la communauté scientifique est contre et considère qu'il s'agit d'un mauvais système.

AJOUTE qu'à l'étranger, le modèle de la semaine de quatre jours a très peu de succès.

ESTIME que la meilleure synthèse a été établie par le groupe de travail du Sénat selon lequel, si la semaine de quatre jours et demie a été mise en œuvre de façon précipitée, il n'en reste pas moins que la semaine de quatre jours est un mauvais système.

M. POIZAT

APPROUVE les propos de M. PINTO.

CONSTATE que la mesure fait unanimité parmi les parties prenantes.

SE DEMANDE si les enfants ont été questionnés sur ce changement.

DIT que les études montrent que la coupure du mercredi est bénéfique pour l'enfant et qu'il aurait sans doute été préférable que la matinée d'école supplémentaire se déroule le samedi matin plutôt que le mercredi matin.

SUPPOSE que ce système n'aurait pas obtenu l'approbation des parents, des élus et des professeurs des écoles.

M. JEANMAIRE

RAPPELLE que lorsqu'il y a deux ans, la semaine de quatre jours et demie a été imposée, la question du coût a été soulevée.

DEMANDE qu'elles seront les économies réalisées en année pleine avec le retour à la semaine de quatre jours.

M. LE MAIRE

REPOND qu'il est erroné de dire que l'ensemble de la communauté scientifique est opposé à la semaine de quatre jours.

AJOUTE que le Ministre de l'Éducation Nationale et les enseignants sont favorables à cette mesure.

M. COSSON

AJOUTE qu'en passant à la semaine de 4 jours, la Ville ne bénéficie d'aucun effet d'aubaine car l'augmentation du coût causée par l'embauche d'une centaine d'animateurs lors du passage à la semaine de 4,5 jours a coûté environ 1,5 millions d'euros, couverts de façon temporaire pour environ 500 000 euros par la CAF et l'État.

PRECISE que les parents d'élèves ont également dû réaliser des efforts pour faire face à ce coût.

ESTIME que la Ville va gagner entre 150 000 et 200 000 euros maximum pour l'année 2018 avec le passage à la semaine de 4 jours et 450 000 à 500 000 euros en année pleine.

SIGNELE que 50 à 60 EPT d'animateurs ne seront pas renouvelés dès la rentrée de septembre.

PRECISE que bien que les postes concernés soient occupés par des jeunes qui, pour la plupart, n'avaient pas vocation à faire toute leur carrière dans l'animation, la difficulté humaine reste importante.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 3 CONTRE (M. TOULOUSE, Mme JAMBON, M. PINTO) ET 1 ABSTENTION (M. POIZAT).

N° 322 - Création des écoles primaires George Sand et Les Buissonnets.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 323 - Approbation du choix du délégataire et du contrat de concession pour la gestion et l'exploitation du Théâtre André Malraux et des cinémas Ariel.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 4 ABSTENTIONS (M. TOULOUSE, Mme JAMBON, M. PINTO, M. POIZAT).

Monsieur PATRICK OLLIER, Monsieur DENIS GABRIEL, Madame CAROLE RUCKERT, Monsieur ALAIN MAGNIN-LAMBERT, Madame RITA DEMBLON-POLLET, Monsieur OLIVIER BARBIER DE LA SERRE, Monsieur JEAN-SIMON PASADAS et Monsieur JEAN-CHRISTIAN LARRAIN ne prennent pas part au vote.

N° 324 - Approbation de la prise en charge provisoire des dépenses et des recettes des compétences transférées au 1er janvier 2018 entre l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense et la Ville.

INTERVENTIONS

M. REDIER

RAPPELLE son peu d'appétence pour le POLD et les strates administratives qui régissent la vie des rueillois.

INDIQUE qu'il comprend mal l'objet de cette délibération.

SOULIGNE que le Conseil Métropolitain du 8 décembre au cours duquel l'intérêt métropolitain doit être défini est passé.

DEMANDE à Monsieur le Maire, en tant que président de la Métropole, d'expliquer le fond de cette délibération.

M. LE MAIRE

PRECISE que la Métropole n'est pas concernée par cette délibération.

INVITE M. REDIER à se référer, le cas échéant, aux délibérations votées par la Métropole.

INVITE également M. REDIER à demander des renseignements aux acteurs concernés, soit au sein du POLD soit aux services de la Ville.

PRECISE que cette convention concerne les compétences transférées entre le POLD et la Ville de Rueil-Malmaison de sorte que la Métropole est extérieure à cette délibération.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS TENANT COMPTE DE 1 CONTRE (M. POIZAT) ET 4 ABSTENTION (M. JEANMAIRE, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD, M. REDIER).

N° 325 - Fixation du tarif de location de stand et validation des membres du Comité de sélection pour le Marché des peintres et de la création en 2018.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 326 - Instauration d'une redevance d'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux portant sur des ouvrages de réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 327 - Forfaits de rémunération des agents permanents pour l'ouverture du dimanche de la Médiathèque Jacques Baumel.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 328 - Convention de mise à disposition d'un agent auprès de la Métropole du Grand Paris.

INTERVENTIONS

M. JEANMAIRE

SOUHAITE que le POLD prenne également en charge, à hauteur de 10%, la mise à disposition de l'agent concerné puisque Monsieur le Maire est également Vice-Président du POLD.

SOULIGNE que le temps passé par Monsieur le Maire hors de la Ville est important.

M. LE MAIRE

RAPPELLE qu'il consacre un temps très important à gérer les affaires de la Ville, parfois de 6 heures 30 le matin jusqu'à minuit le soir.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS TENANT COMPTE DE 4 ABSTENTIONS (M. JEANMAIRE, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD, M. REDIER).

N° 329 - Approbation de l'avenant n°1 à la Convention de partenariat conclue entre la Ville de Rueil-Malmaison et le Comité des Salons.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 330 - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel à conclure avec un agent communal.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 331 - Rétrocession par la SPLA RUEIL AMENAGEMENT des équipements et entreprises publiques du pôle Multimodal dans le cadre de la ZAC RUEIL 2000 EXTENSION.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 332 - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de servitude de passage public et de gestion du passage piétonnier couvert, à conclure avec l'Association Foncière Urbaine Libre "Le Patio".

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 333 - Signature de la convention d'accès et d'utilisation de l'extranet pour la Consultation du Dossier Allocataire par le Partenaire (CDAP) par les services de la Direction de la Petite Enfance, à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, pour un accès multi-CAF.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 334 - Signature de la Convention d'Objectifs et de Financement à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales et la ville, relative à la subvention d'investissement octroyée pour les travaux réalisés à la crèche du Château.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 335 - Convention de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Rueil-Malmaison dans le cadre de la dématérialisation des pointages des enfants dans les centres de loisirs.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 336 - Approbation de la consultation pour la location d'autocars avec chauffeurs.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 337 - Approbation de la convention de groupement de commandes entre l'Etablissement public territorial Paris Ouest La Défense et ses Villes membres.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 4 ABSTENTIONS (M. JEANMAIRE, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD, M. REDIER).

N° 338 - Renouvellement de la convention de mise à disposition de service conclue avec l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense dans le domaine de la commande publique.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 4 ABSTENTIONS (M. JEANMAIRE, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD, M. REDIER).

N° 339 - Approbation de la consultation pour l'entretien courant et la réparation des aires de jeux.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 340 - Approbation du contrat pour les travaux de construction d'un centre de loisirs à l'école des Martinets.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 341 - Présentation du rapport sur l'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour l'année 2016.

Le Conseil municipal prend ACTE.

N° 342 - Demande de dérogations aux repos dominicaux 2018.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 4 ABSTENTIONS (M. TOULOUSE, Mme JAMBON, M. PINTO, M. POIZAT).

N° 343 - Approbation des modalités de formation préalable à l'armement pour les agents de la Police municipale - Module " Pistolet à impulsions électriques ".

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 344 - Convention de partenariat entre la ville et l'Association Spécialisée et d'insertion Sociale (APSIS).

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 345 - Convention de parrainage entre la Ville de Rueil-Malmaison et la Société des amis du Louvre.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 346 - Reconduction du concours Emilos Coukidis dans le cadre du Marché des Peintres et de la Création.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

Question supplémentaire n°1

M. POIZAT

RAPPELLE que, dans un article du parisien du 27 octobre, Monsieur le Maire évoquait la possibilité d'un surplus des revenus issus du financement du Jubilé Impérial.

CITE l'article en ces termes : "Concernant l'argent touché pour l'organisation, le Maire de Rueil promet de verser le surplus aux associations sportives et culturelles de la Ville, non pas en piochant dans la subvention de la région dont il ne peut pas disposer comme il l'entend mais en puisant dans le financement des mécènes privés. "Les calculs sont en cours pour évaluer la somme exacte", indique Patrick OLLIER, mais nous devrions être en mesure de verser bientôt entre 100 000 et 150 000 euros aux associations".

DEMANDE si un tel surplus est avéré et quel usage va en être fait.

M. LE MAIRE

REPOND que le coût du Jubilé est de 1,4 millions d'euros, totalement financé par les mécènes dont la région Île-de-France, le conseil département des Hauts-de-Seine et des acteurs privés.

AFFIRME que le montant total des aides reçues s'élève à 1 426 000 euros avec un surplus de 26 000 euros.

DEMANDE à Madame THIERRY et aux adjoints chargés de la jeunesse, des sports et des affaires culturelles de réfléchir aux associations qui ont besoin de subventions supplémentaires.

AJOUTE que, pour le moment, aucun besoin particulier n'a été relevé sauf dans le domaine de la sponsorisation sportive pour lequel ce genre d'initiative ne peut pas être prise.

DIT que, pour le moment, la somme est maintenue dans le fonds relatif au Jubilé Impérial, dans l'attente du prochain Jubilé, sauf si, entre temps, une demande urgente est formulée par une association.

Information complémentaire

M. GABRIEL

RAPPELLE la mise en place de la dépénalisation du stationnement à compter de janvier 2018.

RAPPELLE également qu'elle intervient à la suite de la loi MAPTAM qui prévoit la fin des procès-verbaux qui sont remplacés par une redevance d'occupation du domaine public dite "forfait de post-stationnement" dont le montant est fixé par la Ville qui en perçoit l'intégralité du versement.

DIT que la Ville a passé un avenant à la délégation de service public avec la création de 400 places de stationnement supplémentaires et la mise en oeuvre de ce nouveau régime.

PRECISE que l'entretien et les équipements de contrôle seront à la charge du délégataire, avec un véhicule à lecture rapide des plaques d'immatriculation qui sera utilisé sur la Ville pour assurer le

respect de la réglementation.

AJOUTE que l'automobiliste paiera en fonction du temps d'occupation souhaité sur le domaine public.

DIT que les usagers auront la possibilité de recevoir des alertes sur téléphone si la durée de stationnement arrive à son terme.

RAPPELLE que le prix de stationnement a été voté par le Conseil municipal avec un rallongement du temps en zone verte.

PRECISE que le montant du forfait de post-stationnement sera de 23 € ce qui correspond au coût de stationnement pour une journée complète.

M. LE MAIRE

AJOUTE que la police municipale va suivre de très près la mise en place de ce régime.

RAPPELLE que la Ville va créer des zones vertes pour protéger les rues limitrophes des villes voisines de Rueil-Malmaison pour éviter les voitures ventouses et les stationnements de véhicules venant de villes voisines où le stationnement est plus onéreux qu'à Rueil-Malmaison.

DIT que le passage des véhicules de contrôle avec un système de lecture automatique des plaques d'immatriculation relève d'une dématérialisation à laquelle la Ville de Rueil-Malmaison doit également s'adapter.

PRECISE que cette réforme est valable pour toute la France avec comme marge de manœuvre pour les communes le montant du forfait de post-stationnement que la Ville pourra augmenter si nécessaire l'an prochain.

PRECISE que le montant du forfait post-stationnement fixé à Paris est de 50 €.

INDIQUE qu'il convient d'éviter les voitures ventouses et que ce nouveau système permettra de sanctionner de manière plus systématique les contrevenants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce 18 décembre 2017, à 22h15